

Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles
N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE053650168

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

DATE DU CONTRÔLE ADRESSE DU CONTRÔLE 14/10/2024 (11:10 - 12:00) Avenue du Scheutbosch 32 (étage Rez Gauche) - 1080 Molenbeek-Saint-Jean AGENT VISITEUR Chirel Ngueguem

TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)

RÉF. 66/2024/81078/01:1







DONNÉES GÉNÉRALES

Organisme à l'origine du PV précédent

Adresse de l'installation

Avenue du Scheutbosch 32 (étage Rez Gauche) - 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Type de locaux

Objet du contrôle

Gestionnaire

Responsable des travaux

Dérogations applicables/appliquées

Anciennes installations électriques domestiques (8.2.1.) - Installations électriques domestiques ancien RGIE

> DONNÉES DU RACCORDEMENT

JVH

> CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s)	de position Pas OK	Nombre de tableaux 1	Nombre de circuits 14
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)			
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Type d'électrode de terre	Piquets - Prise de terre commune	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	Pas mesurable	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 300mA - type A - test impossible - pas de tension
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	ок	Firsting/Ftst/Dittingsting and trial	•
Test de continuité	Pas concluant	Fixation/Etat/Détérioration matériel	ок
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Protection contre les contacts indirects	Pas OK	Protection contre les contacts directs	Pas OK
riotection contre les contacts munects	r as Ort	Résistance générale d'isolement (MΩ)	351
		Adéquation DPCDR – prise de terre	Pas OK
		Adéquation protections surintensités – sections	ок
Le ou les socies de prise en défaut sont localisés d	ans la cuisinière		

CONCLUSION: NON CONFORME

A la date du 14/10/2024, l'installation électrique de Avenue du Scheutbosch 32 (étage Rez Gauche) - 1080 Molenbeek-Saint-Jean n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 14/10/2025.







5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège social Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 66/2024/81078/01:1

> LISTE DES INFRACTIONS

- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit.
- Il manque des obturateurs dans le tableau électrique. 4.2.2.1.:4.2.2.3.
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée. - 6.4.6.4.;6.5.7.2.
- Des circuits alimentant des machines à laver/séchoir/lave-vaisselle ne sont pas subordonnés à un dispositif différentiel à haute ou très haute sensibilité. - 4.2.4.3.b
- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés.

(+32) 02 88 02 171

info@certinergie.be

www.certineraie.be

- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. - 3.1.3.3.a
- Le sectionneur de terre de la prise de terre commune n'est pas accessible. 5.4.2.1.c
- Le conducteur de protection n'est pas relié aux appareils de classe I. 4.2.4.3.;5.4.3.

Tél.

E-mail

Site internet

> REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions.
- Les schémas unifilaires et plans de position doivent renseigner l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas.
- En l'absence de tension sur l'installation électrique, tous les tests n'ont pu être
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées
- Les plans et schémas seront à adapter en fonction des travaux de mise en conformité qui seront réalisés.
- a prise de terre n'a pu être mesurée, elle sera à vérifier lors du prochain contrôle
- L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'a
- Les liaisons équipotentielles principales qui font partie des parties communes n'ont pas été contrôlées

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien :

- a) de nassurer ou d'en latre assurer le riteruen; b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés; c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire; d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant; e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;

- directement ou indirectement, a la presence d'installations electriques;
 f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
 g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
 h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 66/2024/81078/01:1

> ANNEXES

Autre(s)







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 66/2024/81078/01:1

> ANNEXES

Autre(s)

